



2022



Critères d'attribution :

- ➔ Sans condition de ressources,
- ➔ Avoir plus de 65 ans ou 65 ans révolus au 31 Décembre de l'année précédente, (Etre dans sa 66ème année)
- ➔ Résider à Igoville depuis plus d'un an,
- ➔ Une aide par foyer,

👉 Joindre impérativement votre RIB.

(Conformément à la RGPD votre précédent RIB a été détruit par le service des impôts)

◆ Nom(s) & prénom(s) :

.....

◆ Date de naissance : / / (1956 et les années précédentes).

◆ Adresse :

◆ Téléphone (1*) :

◆ Mail (2*) :@.....

Signature  :

Versement
en Janvier



**Demande à déposer avec votre RIB à la Mairie
au plus tard le 30 Novembre 2022**

(2*) J'accepte que la Mairie utilise mon mail pour de la communication
personnalisée : OUI NON

(1*) : Si nous avons besoin de précisions pour le traitement de la demande.

(2*) : Facultatif

